

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 1er ARRONDISSEMENT

Séance du jeudi 20 janvier 2011

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET, Mme Florence BERTHOUT, Mme Seybah DAGOMA, M. Franck BOUNIOL, Mme Catherine MATHON M. Antoine BARTH, Mme Josy POSINE M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Loïc RAOUL.

EXCUSÉS

Mme Michèle HAEGY, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Martine FIGUEROA (jusqu'à 18h40), Mme Marta GARCIA. La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er Arrondissement. Sur proposition de M. le Maire, M. Marc MUTTI et M. Loïc RAOUL sont désignés en qualité de secrétaire de séance.

* * * * *

Introduction de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement M. LEGARET est heureux de pouvoir accueillir M. François GUICHARD, Directeur de la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT). M. LEGARET demande aux personnes présentes de respecter une minute de silence afin de rendre hommage à Catherine MINARD, disparue récemment, qui avait fondé avec son mari Michel, fondé « Noël aux Halles », une œuvre caritative comprenant de nombreux bénévoles. Il s'agissait de personnalités exceptionnelles, par leur dimension et leur générosité. Il demande que le Conseil d'arrondissement rende hommage à leur mémoire. Au vu du faible nombre de questions transmises préalablement aux services de la Mairie du 1er, M. LEGARET invite les participants qui le souhaitent à poser directement leurs questions au cours de cette séance. Par ailleurs, il indique que la traditionnelle galette sera offerte à toutes les personnes présentes à la fin de la séance.

Intervention de M. GUICHARD, Directeur de la DUCT M. GUICHARD indique qu'il se sent d'autant plus directement concerné par les sujets évoqués au cours de ces réunions publiques à la Mairie du 1er, qu'il est lui-même un habitant de l'arrondissement. La DUCT gère les vingt mairies d'arrondissements, ainsi que les différents collaborateurs qui font vivre ces mairies. La DUCT se soucie également de la prise en charge de l'usager en facilitant la vie des parisiennes et des parisiens dans leurs démarches administratives. La DUCT soutient également la vie associative parisienne. Il est difficile de faire une comptabilité des associations, selon M. GUICHARD. On distingue néanmoins 7 000 associations qui ont un lien régulier avec la Ville de Paris, à travers les Maisons des Associations (MDA). M. GUICHARD rappelle qu'une MDA est installée dans chaque arrondissement parisien. 80 agents travaillent dans ces différentes maisons au profit des associations inscrites sur le logiciel SIMPA. L'inscription d'une association sur ce logiciel est requise pour pouvoir bénéficier des prestations des MDA. Les MDA ont pour missions de faciliter la gouvernance des associations en leur offrant une domiciliation, des conseils intellectuels et juridiques (ex : en matière de subventions), et de mettre à leur disposition des locaux pour tenir différentes réunions. 2 500 à 3 000 associations sont subventionnées par la Ville de Paris. L'effort budgétaire consenti aux associations est de l'ordre de 200 millions d'euros. Ainsi, la DUCT instruit les demandes de subventions et est à l'écoute du monde associatif. Actuellement, il n'y a plus de MDA ouverte dans le 1er arrondissement, les travaux de rénovation du forum des Halles ayant conduit à la fermeture de la MDA située rue Rambuteau. Le projet est d'installer une nouvelle MDA au 5 bis rue du Louvre. Elle sera donc située au cœur de l'arrondissement. La recherche a été particulièrement difficile, du fait de la tension du marché immobilier. Un projet situé rue Jean Lantiez a été abandonné. Le choix s'est porté finalement sur une ancienne imprimerie située 5 bis rue du Louvre. Des travaux sont

nécessaires afin de pouvoir transformer ce local en établissement pouvant accueillir du public. Une période de 4 mois de travaux est nécessaire, puis les différentes commissions de sécurité et la préfecture rendront leur avis. L'ouverture devrait donc avoir lieu pour le 3ème trimestre 2011. Cette MDA sera plus spacieuse : l'ancienne MDA proposait environ 140 m². Celle-ci en proposera environ 240 m². Deux salles de réunion seront disponibles, d'une capacité de 40 et de 20 personnes. Elle sera également climatisée. Durant cette période transitoire, la volonté exprimée par la DUCT est de ne pas pénaliser les actuelles associations membres de la MDA du 1er. La MDA du 2ème a mis à disposition ses locaux pour héberger les associations du 1er. Les prestations y seront identiques.

Question de Mme Florence BERTHOUT Mme BERTHOUT souhaite avoir quelques précisions sur la répartition des subventions entre les différents secteurs associatifs. M. GUICHARD indique que la subvention la plus importante revient à une association du 1er arrondissement, à savoir le théâtre du Châtelet. Ensuite, une série de subventions est allouée à des partenaires quasi-institutionnels de la Ville de Paris, comme par exemple l'Agence d'Urbanisme, l'Apur. Ensuite viennent les différents partenaires de la Petite Enfance, à savoir les associations gestionnaires des crèches. Les associations sportives, culturelles, sociales, humanitaires doivent représenter la moitié de l'effort financier. M. GUICHARD donnera ultérieurement des chiffres plus précis. Un recensement est actuellement effectué auprès des 2 300 à 2 500 associations subventionnées par la Ville de Paris. L'application SIMPA permettra de disposer des chiffres détaillés.

Question de M. Antoine BARTH M. BARTH est très étonné que l'avis du Conseil d'arrondissement soit sollicité sur des subventions pour des associations au motif qu'elles sont domiciliées dans le 1er arrondissement, même si elles n'ont aucune activité dans cet arrondissement. Par exemple, si une association de bouliste de Châteauroux est domiciliée dans le 1er, c'est au Conseil d'arrondissement du 1er de se prononcer sur la pertinence d'une subvention. L'exercice est alors particulièrement délicat. Par conséquent, M. BARTH souhaite savoir si l'entrée dans une MDA d'une association est liée à sa domiciliation ou à sa participation active à la vie citoyenne locale. M. GUICHARD indique que les associations retenues sont celles domiciliées à Paris. Certaines peuvent en effet n'avoir pas d'activité dans Paris. Néanmoins, il s'agit pour la majorité d'associations de proximité.

Question de Mme Seybah DAGOMA Mme DAGOMA souhaite connaître les critères qui permettent de déterminer le montant des subventions auxquelles elles peuvent prétendre. Le premier critère est celui de l'initiative, rappelle M. GUICHARD : l'association propose un projet à la Ville. En effet, il ne s'agit pas d'un marché sur lequel la Ville lance un appel d'offre. L'association demande ensuite une subvention soit pour son fonctionnement, soit pour un projet particulier. Il n'y a pas d'autres critères légaux, si ce n'est celui de l'intérêt communal que peut présenter telle ou telle initiative. Ainsi, certaines sont subventionnées de manière récurrente, d'autres pour un projet plus spécifique. Les MDA permettent de filtrer les demandes farfelues, mais également de porter des demandes raisonnables. Ensuite, la DUCT examine les risques juridiques et financiers que la Ville court en subventionnant ces associations. L'appréciation finale revient aux adjoints au Maire de Paris et aux Maires d'arrondissement.

Question de M. Jacques CHAVONNET – Président de « l'association de Défense des riverains – Châtelet-les Halles » M. CHAVONNET évoque la fermeture de la Maison des Associations du 1er dans le Forum. D'après les informations dont il dispose, le nouveau local affecté (5bis rue du Louvre) à cet usage n'ouvrira ses portes qu'en septembre 2011 (à confirmer). Il a également appris que pendant cette période les associations du 1er pourraient utiliser, dans la mesure des disponibilités, la Maison des Associations du 2ème : le local du Forum étant en permanence utilisé et "surbooké", il ne voit pas comment la Maison du 2ème pourrait intégrer ces activités dans son planning qui se trouveront donc, de facto, sans local. Il souhaite avoir une explication sur la "bizarrerie" d'une telle situation quand la Ville a su trouver une solution de remplacement, autrement plus compliquée, pour reloger le Conservatoire de

Musique et ses 1300 élèves environ, malgré des travaux importants, dans les délais prévus, sans arrêter, un seul jour, son activité alors que les locaux de remplacement de la Maison des Associations du 1er mais aussi de la Bagagerie, des Relais du Cœur, de la Bibliothèque La Fontaine doivent subir des délais importants, sinon indéterminés, pour reprendre leurs activités. L'attention de l'Hôtel de Ville a pourtant été attirée depuis longtemps et à de nombreuses fois sur ces échéances, notamment dans le cadre des réunions de Concertation (dont les comptes-rendus font foi) pour éviter la situation dans laquelle la MDA se trouve aujourd'hui. M. CHAVONNET rappelle également que, dès le départ, dans la conception et la définition des équipements du "Nouveau Forum" (ex "Carreau"), son association avait été le porte-parole pour demander qu'une petite salle de réunion (150/200 personnes) soit prévue dans le Forum pour les Associations (même un local borgne dans les sous-sols des voies souterraines libérées). Cette demande a été rejetée par la Ville arguant "qu'il serait toujours possible de mutualiser une salle" pour répondre à ce besoin. Or, selon M. CHAVONNET, depuis toujours, chacun sait, et la Ville en premier, qu'il n'existe aucune salle dans le 1er arrondissement pour répondre à ce besoin et que les nouveaux locaux de la rue du Louvre ne résoudront pas ce problème. M. CHAVONNET demande donc pourquoi les associations du 1er sont aussi mal traitées et quelles réponses vont être apportées à leurs problèmes et dans quels délais. M. LEGARET ajoute que le 1er arrondissement a été l'un des derniers arrondissements à être doté d'une MDA. Cela avait été extrêmement difficile et par définition provisoire puisque le projet de rénovation des Halles était déjà bien engagé. M. KARINTHI, Directeur de la MDA du 2ème arrondissement (assurant les fonctions transitoires de directeur de la MDA du 1er), précise qu'il n'y a pas de « surbooking ». Il s'est efforcé en tant que gestionnaire d'analyser les besoins. En effet, les MDA ont pour mission d'accompagner les associations en terme de gouvernance ou de gestion. A ce titre, il est surpris de découvrir que sur les 109 associations présentes dans la MDA du 1er, 25 associations demandent régulièrement des locaux. Sur ces 25 associations, M. KARINTHI est préoccupé par la situation de trois à quatre associations qui vont être amenées à avoir des besoins supérieurs à 20 places (capacité maximum de la MDA du 2ème). Il se félicite que l'équipe de la MDA du 2ème ait porté une attention particulière aux associations du 1er. A ce jour, il n'a pas recensé de demande insatisfaite. M. KARINTHI rappelle qu'il est particulièrement difficile de trouver des locaux adéquats dans le centre de Paris en tenant compte du cahier des charges particulier régissant la création d'une MDA. La MDA du 2ème peut faire face à l'augmentation des besoins durant cette période de transition. Par ailleurs, le Centre d'animation des Halles est également mobilisé pour accueillir d'éventuelles associations. M. GUICHARD demande aux associations intéressées de s'inscrire sur le logiciel SIMPA afin de bénéficier des services gratuits des MDA.

Question de Mme Elisabeth BOURGUINAT, association Accomplir Mme BOURGUINAT est très étonnée de constater qu'aucune concertation n'a eu lieu sur l'aménagement intérieur de la future MDA. Les associations n'ont pas eu leur mot à dire. Elle regrette que la future MDA du 1er voit sa surface de réunion plus réduite que la précédente. En effet, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de demande qu'il n'y a pas de besoin : une faible surface de réunion dans une MDA coupe toute velléité de réunir un nombre important de personnes. Une assemblée générale pour une association active est bien supérieure à 20 personnes. Elle cite l'exemple de l'association Mains Libres qui réunit près de 80 personnes deux fois par an. Elle a donc demandé si le Maire du 1er pouvait mettre à disposition ponctuellement en soirée la salle des mariages de la Mairie du 1er arrondissement. Dans ce cas, il est nécessaire que l'association finance une société de sécurité pour surveiller la réunion et le bâtiment. Malheureusement, le coût généré est trop important pour cette association. Elle propose que la salle des mariages de la Mairie du 1er devienne une annexe de la MDA ; ainsi les agents de sécurité employés sur la MDA pourraient basculer vers la Mairie d'arrondissement les soirs de réunion d'association. M. LEGARET indique que la Mairie du 1er ne dispose pas de salle des fêtes. Elle ne dispose que de la salle des mariages qui est très sollicitée (mariages, conseils d'arrondissement, réceptions, réunions

diverses...). Il existe des contraintes fortes, notamment au niveau horaire pour le personnel de la Mairie. Une fois que la Mairie est fermée, elle est mise en sécurité. Les agents de sécurité sont pris en charge par la Mairie de Paris : dans le cadre d'opérations exceptionnelles, comme c'est le cas pour les repas donnés aux personnes sans-abri à la Mairie du 1er, un accord existe entre la Ville de Paris et la Mairie du 1er. M. LEGARET précise que cette opération se termine à 20h. Mme DAGOMA demande si le Forum des Images peut être partenaire de ce type de réunion en mettant à disposition une salle ponctuellement. Mme BOURGUINAT indique qu'elle a essuyé un refus lorsqu'elle s'est adressée au Forum des Images. Elle trouve aberrant que l'accès à une salle des réunions comme celle de la salle des mariages de la Mairie du 1er soit aussi difficile pour une association. M. KARINTHI précise qu'une Mairie d'arrondissement est un établissement recevant du public de taille conséquente. Il est nécessaire de faire appel à des agents de sécurité ayant les compétences pour gérer un public et éventuellement faire face à une situation d'urgence dans un équipement complexe. Ce qui explique le coût particulièrement élevé de la surveillance de la Mairie du 1er proposé par les sociétés de sécurité. Il indique qu'il est tout à fait disposé à recevoir Mme BOURGUINAT pour l'aider à trouver une salle de taille suffisante. L'implantation de la future MDA rue du Louvre présente des avantages, estime M. LEGARET. Néanmoins, il est vrai qu'elle est relativement contraignante au niveau de son architecture, à deux étages. Il rappelle qu'il avait précédemment consulté les membres du CICA sur l'adresse possible du 15 rue Jean Lantier pour la future MDA. L'avis était majoritairement défavorable sur cette implantation. En tant que Maire du 1er, il avait fait remonter les résultats de cette concertation auprès de la Ville de Paris. Il n'a pas pu consulter le CICA pour le site de la rue du Louvre car le délai donné était trop court. Il a néanmoins demandé l'avis du Conseil d'arrondissement. Un vote favorable a été donné à l'unanimité à ce projet. M. GUICHARD souhaite apporter quelques précisions. Les travaux de la MDA sont effectués par le propriétaire, qui n'est pas la Mairie de Paris. C'est le propriétaire qui sollicite des architectes. Les plans dont la Ville dispose ne sont pas définitifs. Le projet évolue encore. Il veut bien remettre les plans à la disposition des représentants des associations mais lorsqu'ils seront définitifs. Pour le moment, la propriété de ces plans revient au propriétaire et non à la Ville de Paris. M. LEGARET demande néanmoins à M. GUICHARD que les services de la Ville réalise un plan simple du projet de MDA afin de le diffuser rapidement. M. CHAVONNET rappelle qu'un représentant de la Ville de Paris lui avait répondu "qu'il serait toujours possible de mutualiser une salle" pour répondre à ce besoin. Ce qui n'est toujours pas le cas. Il ne connaît pas de salle dans le 1er arrondissement susceptible d'être « mutualisée ». Mme BOURGUINAT déplore la difficulté pour une association de se réunir. C'est un vrai problème de démocratie. Une MDA n'a pas pour vocation d'être un lieu de réunion publique, précise M. KARINTHI. Ça n'est pas concevable du point de vue du cahier des charges des MDA. Il s'agit d'un appui à la gouvernance. Ce n'est pas le même objet et donc ce n'est pas le même besoin. Une MDA a un rôle essentiel d'arbitrage des demandes. Il est en effet parfois difficile de distinguer une réunion publique et d'une conférence, une conférence et d'une formation. Les gestionnaires des MDA doivent alors être vigilants pour que leurs établissements ne se transforment pas en structures de développement local à vocation multisectorielle. Il ne s'agit plus alors d'une Maison de la culture.

Question de M. RENÉ-BAZIN – Président de l'association « Amitié France Amérique Latine »

M. RENE-BAZIN déplore les horaires d'ouverture contraignants des MDA, particulièrement le soir où le besoin est le plus criant. Or, certaines mairies d'arrondissement sont ouvertes le soir pour les associations. Il comprend les raisons techniques évoquées par les différents représentants de la Ville de Paris, mais il regrette ce manque de souplesse. M. LEGARET indique que les Mairies d'arrondissement ont des configurations extrêmement diverses. De grandes Mairies disposent de salles des fêtes, voire des salles des fêtes dans des bâtiments annexes. Ce n'est pas le cas de la Mairie du 1er, qui doit répondre de plus à des exigences strictes en matière de sécurité. Il rappelle d'ailleurs la responsabilité du Directeur général qui doit veiller quotidiennement à la pérennité du bâtiment. Mme DAGOMA propose

que le montant nécessaire pour faire appel à une société de sécurité puisse apparaître dans une demande de subvention. Mme BERTHOUT partage la remarque de Mme BOURGUINAT sur le problème de démocratie posée par ce manque de locaux adaptés. Il est difficile de faire appel ponctuellement au Forum des Images. En revanche, il serait possible de mettre en place un système de conventionnement entre la Ville et un opérateur de la Ville, comme le Forum des Images, afin de mettre à disposition une salle une fois par mois par exemple. Cette salle serait gérée une fois pas mois par la MDA. C'est un système relativement simple, qui fonctionnerait sur l'alternance d'occupation par les associations. Cette idée mérite d'être travaillée, estime M. LEGARET. Si un forfait modique est nécessaire pour le gardiennage, peut être que la Ville pourrait le prendre en charge. M. LEGARET propose que lors de la prochaine séance de CICA un point soit fait sur les propos tenus ce soir, en présence éventuellement de M. GUICHARD. M. GUICHARD accepte la proposition de M. LEGARET.

* * * * *

La séance est levée à 19h45.

* * * * *

ASSOCIATIONS PRESENTES AU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION DU 1er ARRONDISSEMENT Jeudi 20 janvier 2011 - CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS -
CENTRE D'ETUDE ET D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES : LA SOURDIERE -
ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS « Châtelet-Les-Halles » - ENSEMBLE RUE
BAILLET - AMICALE DES LOCATAIRES DU 118, RUE RAMBUTEAU - AMITIE FRANCE
AMERIQUE LATINE - QUALITE ET SECURITE DANS LE QUARTIER SAINT-EUSTACHE